



Flash

PLP-Voie pro

Vos élus Académiques PLP du SE-UNSA : Magloire Hazoumé & Simon Denieul

Siège : 67 cours Lieutaud 13006 Marseille 04.91.61.52.06 ac-aix-marseille@se-unsas.org

Flash n° 51 spécial mouvement intra

Cher(e)s collègues

Vous désirez changer d'établissement
Vous arrivez ou revenez dans notre académie après le mouvement inter.
Nous vous souhaitons dès maintenant la bienvenue.
Vous allez devoir participer au mouvement intra.

La participation au mouvement intra est obligatoire pour les stagiaires, pour les entrants de l'inter et pour les collègues qui doivent être réaffectés dans l'académie (mesure de carte scolaire, retour de détachement par exemple). C'est également par le mouvement intra que passent ceux qui souhaitent changer de poste à l'intérieur de l'académie. Les collègues déjà titulaires d'un poste ne peuvent être affectés que sur les vœux qu'ils ont formulés. Si aucun vœu ne peut être satisfait, ils conservent leur poste d'origine.

Les commissions d'affectation des mouvements intra-académique se tiennent au mois de juin. **Pour les PLP, la CAPA se tiendra le 19 juin**

Alors, deux situations sont possibles :

- soit vous avez une affectation sur un poste fixe,
- soit vous êtes « posé » sur une zone de remplacement qui constitue votre position définitive.

Dans le premier cas, vous prenez contact au plus tôt avec votre établissement. Dans le cas d'une zone de remplacement, rien n'est arrêté après la commission et vous allez devoir faire une nouvelle fiche de vœux afin d'obtenir une résidence administrative.

Pour tous les TZR, une nouvelle étape s'annonce avec le dernier mouvement, souvent appelé la phase d'ajustement. Elle se déroule début juillet et sert à placer les TZR sur les postes restés vacants, les blocs de moyens provisoires. Tous ne trouvent pas forcément une affectation à ce moment-là et restent à disposition de leur établissement de rattachement. Ils effectueront alors des remplacements de moyenne et courte durées durant l'année scolaire. Le SE-Unsa vous aidera aussi sur cette partie du mouvement sujet aux pressions possibles de l'administration pour vous envoyer au-delà de votre zone.

Pour tous les nouveaux nommés, des demandes de temps partiels sont possibles dès la prise de connaissance de votre affectation. Vous avez une semaine, en général, pour cette demande (d'où l'importance de prendre contact avec votre nouvel établissement dès que possible).

Vous pouvez nous questionner par téléphone, par mail mais aussi prendre un rendez-vous pour un suivi personnalisé (réservé aux adhérents ou à ceux qui veulent adhérer).

Vous avez donc besoin d'y voir clair par rapport à un système complexe et souvent peu lisible. C'est le sens de cette publication spécifique. Le rôle des élus du SE-UNSA est de vous aider à mieux appréhender le dispositif et ses règles, sans démagogie mais avec pragmatisme, en fonction de votre situation, de vos projets.

A la différence d'une administration qui se contente d'afficher les résultats, les élus du personnel SE-UNSA sont là pour vous conseiller avant votre saisie des vœux. Ils vérifient et contrôlent les dossiers qui leur sont confiés

L'impact du résultat du mouvement sur la vie personnelle et professionnelle de nos collègues peut s'avérer déterminant. N'hésitez pas à nous contacter ! Faites-vous conseiller ! Alors, que vous soyez **PLP**, CPE, Professeur d'EPS, Certifié ou Agrégé, vous pouvez nous questionner par mail, par téléphone, nous rencontrer en demandant un rendez-vous personnalisé.

Le serveur sera ouvert du 26 mars au 9 avril 12h, ce sera le moment de découvrir la liste des postes vacants et de formuler vos vœux en fonction du barème académique qu'il faudra bien comprendre.

Pour tout savoir [mute intra c'est ici](#)

L'équipe du SE-UNSA de l'Académie Aix en Provence

A bientôt.

Pour recevoir gratuitement les « Flash PLP » par mail, il suffit de s'inscrire à plp.seunsa@gmail.com

Les adhérent(e)s du SE-Unsa bénéficient d'une procédure de suivi automatique. Adhérer c'est soutenir notre action et bénéficier d'un suivi de carrière complet.

Magloire Hazoumé : 06 76 25 82 17 / plp.seunsa@gmail.com

Simon Denieul : 06 63 26 87 87 / denieul.simon@gmail.com

Suivez nous sur notre [site internet](#) / Site [national](#)

Soyez solidaire, n'hésitez pas à nous [rejoindre](#)



Dans le cadre de son [agenda 21](#), le SE-UNSA vous invite à n'imprimer ce message qu'en cas de nécessité.

Pour ne plus recevoir de mail du SE-UNSA vous pouvez demander votre désinscription de nos listes de diffusion [ICI](#)